

Les unités certificatives du BTS GPME

EPREUVES	UNITE	COEF	FORME	DUREE
Culture générale et expression	U1	4	Écrit	4h
Langue vivante étrangère Anglais	U21 U22	3	Ecrit- CCF-oral	2h 20 minutes
Culture économique juridique et managériale (CEJM)	U3	6	Écrit	4h
Gérer la relation avec les clients et fournisseurs de la PME	U4	6	CCF	25 minutes
Participer à la gestion des risques de la PME, gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME	U51 U52	4 4	CCF Ecrit	30 minutes 2h30
Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME	U6	6	Ecrit	4h30

À l'issue des épreuves de contrôle, les candidats sont déclarés admis, après délibération du jury, dès lors qu'ils ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20. Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

Un rattrapage est possible en BTS dans les conditions suivantes : le candidat, qui a une moyenne globale comprise entre 8 et 10 sur 20 et une moyenne globale des unités de certifications professionnelles supérieure à 10/20, est éligible au rattrapage.

Une étude du livret scolaire est également réalisée. Deux matières sont choisies par le candidat pour le rattrapage parmi les unités de certification de l'enseignement général.